



DISPOSITIF PÉNIBILITÉ : MOBILISONS-NOUS !

Les propositions pour mieux prendre en compte la pénibilité au travail des salarié-es du privé viennent d'être présentées. Annoncées comme une grande avancée par le Gouvernement dans sa proposition de loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » elles sont très éloignées des revendications que porte la CGT d'une réelle reconnaissance et d'un dispositif efficace et juste.



Que propose le Gouvernement ?

Les salarié-es du privé auront à partir de 2015 un compte personnel de prévention de la pénibilité dans lequel des points seront attribués, lors d'expositions à des risques professionnels. Les barèmes et seuils seront fixés par des décrets postérieurs à la loi... Le salarié pourra utiliser ses points pour faire une formation (payée aux dépens de sa santé) afin d'accéder à un emploi moins pénible. Il pourra également demander à son employeur de bénéficier d'une réduction de sa durée de travail fixée par un décret... (dispositif que l'employeur pourra refuser pour raisons économiques !).

Des majorations pourront permettre aux salarié-es les plus exposés tout au long de leur carrière de partir à la retraite à 60 ans. Ce dispositif, très insuffisant, n'est pas applicable aux emplois régis par le droit public ! De nombreux agents contractuels de la Fonction publique, comme tous les médecins des hôpitaux (qui sont des contractuels de droit public) seront donc exclus de ce dispositif.

C'est une véritable régression par rapport à la catégorie active de la Fonction publique.



La Fédération santé action sociale CGT revendique un départ anticipé pour tous les salarié-es du public et du privé qui font des travaux pénibles (horaires postés, nuits, charges lourdes, produits dangereux ...).

Rien non plus pour les infirmier-es hospitalier-es et les agents qui font des travaux pénibles dans la Fonction publique... En 2010, le gouvernement Sarkozy, dans un odieux marchandage « un tout petit plus de salaire contre la possibilité de départ anticipé », a supprimé la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière qui travaille en horaires postés, de nuit, porte des charges lourdes...

Les départs prématurés à la retraite pour invalidité sont importants, les cancers du sein plus fréquents chez les infirmières qui travaillent la nuit (étude INSERM)...

Pourtant, en 2012, sollicitées par la CGT, la Ministre de la santé Marisol TOURAINE et la Ministre de la Fonction publique avaient renvoyé au rendez-vous 2013 le dossier de la reconnaissance de la pénibilité des infirmier-es de la Fonction publique hospitalière.

**Pour le Privé :
LE COMPTE
N'Y EST PAS,
Pour le Public :
RIEN !**



[illegible]